

Delémont, le 10 juin 2022

PROCES - VERBAL

de la 6^e Assemblée générale ordinaire de l'AFCI-JU, qui s'est tenue mercredi 8 juin 2022, dans les locaux de à l'auditoire AV 33 de la division commerciale du CEJEF, à Delémont.

Sont présents :

Comité de l'AFCI-JU :

- M. Vincent Bédât, président
- M. François Biedermann
- M. Vincent Joliat
- M. Jonathan Chevrolet
- Mme Catherine Monnerat
- M. Loïc Stalder
- Mme Marlyse Fuhrer

Commission de formation :

- M. Vincent Chételat, président
- Mme Nadia Freiburghaus
- Mme Noémie Milan, secrétariat de l'AFCI-JU

Vérificateur des comptes :

- Fiduciaire Henz & Schaffner Sàrl, M. Claude-Alain Henz

Entreprises formatrices :

- AJAM, Mme Anne Eicher
- BKW Energie SA, Mme Nadia Freiburghaus
- Caisse de pensions de la RCJU, Mme Mariline Folly
- Chambre de commerce et d'industrie du Jura, Mme Marlyse Fuhrer
- Commune de Develier, M. Vincent Chételat
- Commune Le Noirmont, Mme Laetitia Jeanbourquin
- FER CIAB, M. Vincent Bédât
- Fiduciaire Henz & Schaffner Sàrl, M. Claude-Alain Henz
- Municipalité de Porrentruy, Mme Coralie Crelier
- RCJU, Mme Catherine Monnerat/M. Jonathan Chevrolet
- SEC c/o Fondation MEDHOP, M. Vincent Joliat
- Service sociaux régionaux, Mme Laura Lischer

26 entreprises formatrices se sont excusées.

Procès-verbal :

- Mme Marlyse Fuhrer

Pour le procès-verbal, le langage épïcène est adopté.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture et salutations
 2. Procès-verbal de la 5^e Assemblée générale ordinaire
 3. Rapport d'activité et résultats du sondage
 4. Rapport du président de la Commission de formation
 5. Election du Comité et de l'organe de contrôle
 6. Comptes 2020 – 2021
 7. Rapport de l'organe de contrôle
 8. Fixation des cotisations
 9. Budget 2021 – 2022
 10. Divers et propositions individuelles
 11. Bilan et animation ludique en lien avec le Salon interjurassien de la formation
-

1. Ouverture et salutations

M. Vincent Bédât, président, ouvre la 6^e Assemblée générale ordinaire de l'AFCl-JU et souhaite la bienvenue à tous les participants et se réjouit de pouvoir se réunir en présentiel

La liste de présence a été signée à l'accueil, simultanément avec la distribution des cartes de votes aux ayants droit. 11 entreprises sont présentes pour un total de 25 voix. La majorité absolue est donc de 13. L'Assemblée élit Mme Coralie Crelier en qualité de scrutatrice.

L'Assemblée accepte de délibérer sur la base de l'ordre du jour qui lui a été adressé le 11 mai 2022 avec la convocation.

2. Procès-verbal de la 5^e Assemblée générale ordinaire

Cette Assemblée s'est tenue par voie consultative, sur invitation adressée le 18 mai 2021. Le procès-verbal est disponible sur le site de l'AFCl-JU depuis le 30 juin 2021. Il est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

3. Rapport d'activité et résultat du sondage.

M. Vincent Bédât signale que durant l'année écoulée, le Comité de l'AFCl-JU a traité les affaires courantes de l'Association, notamment celles liées aux finances de l'Association. Il s'est par ailleurs penché sur les quelques dossiers suivants :

Chef-fe-s expert-e-s : il a nommé Maude Thiébaud et Raphaël Ciochi en qualité de chef-fe-s expert-e-s en remplacement de Caroline Balmer et de Sylvie Frossard.

Commission de formation : il a pris acte de la démission de Jean-René Brahier, qui a été actif dans la mise en place de la réforme en 2003, membre du Comité de l'ABAP-JU, président, puis membre de la Commission de formation. En reconnaissance de son engagement, une attention lui a été remise lors de la dernière séance de la Commission. Qu'il soit encore ici remercié une nouvelle fois.

Pour le remplacer, le Comité a élu Laetitia Jeanbourquin, collaboratrice à la Commune du Noirmont. Elle forme des apprentis, est experte aux examens et experte lors de l'évaluation des mandats

réalisés par les personnes en formation. Nous lui souhaitons beaucoup de satisfaction dans son nouveau mandat.

Organisation des Cours interentreprises : il a avalisé le règlement d'organisation des cours interentreprises proposé par la Commission de formation, fixant notamment les sanctions à l'encontre des personnes en formation qui arrivent en retard, qui manquent les CI ou qui demandent des reports de cours. :

Salon 2022 interjurassien de la formation : il a décidé d'apporter un soutien financier au Salon interjurassien de la formation à hauteur de CHF 5'000.00. La moitié de ce montant a été prise en charge par la CIFIC-Jura bernois.

Remerciements : le président termine son rapport en remerciant les entreprises formatrices, notamment les 81 qui sont membres de notre Association, les membres du Comité, ceux de la Commission de formation pour leur bonne collaboration, ainsi que toutes les personnes engagées dans l'Association.

Résultats du sondage : enfin, face à l'augmentation croissante des résiliations de contrats d'apprentissage et des redoublements, le Comité a décidé de sonder les entreprises formatrices pour connaître leurs préoccupations en la matière.

Le sondage a été adressé le 9 mai 2022 à 150 formateurs, ce qui représente environ 120 entreprises formatrices.

- 92 entreprises ont répondu au sondage ;
- 34 entreprises se sentent concernées par la situation, soit 37 % ;
- 48 entreprises ne sont pas concernées mais sont préoccupées par la situation, soit 52,2 % ;
- et enfin, seules 10 entreprises ne sont pas concernées, soit 10,9 %.

Parmi les actions qui pourraient être menées pour améliorer la situation :

- 42 % à une implication de la division commerciale pour présenter la formation dans les écoles secondaires ;
- 44 % à l'organisation d'un test spécifique à la branche « Services et administration » et centralisé ;
- 36 % à une sensibilisation auprès des parents ;
- 34 % des entreprises sont favorables à une année de pré-apprentissage ;
- et 18 % suggèrent d'autres propositions, telles que :

Avant l'apprentissage :

- Promouvoir l'apprentissage dual et non simplement l'école de commerce. Revaloriser la formation duale auprès des enseignants.
- Veiller à la réelle motivation du choix de l'apprentissage.
- Tests d'aptitudes obligatoires pour tous.
- Sensibiliser les apprentis au fait que l'apprentissage demande des efforts et du temps.
- La formation exigeante d'employé de commerce est très certainement mal jugée et trop souvent choisie par défaut. Une communication appuyée auprès des futurs apprentis semble indispensable (passage à l'école, une demi-journée de découverte en classe, avec la participation des entreprises par exemple, etc.).
- Plus de stage en 10 et 11^{es} année et stages de 1 – 2 semaines.
- Sensibiliser les futurs apprentis au fait qu'il faudrait avoir un niveau supérieur à BBB à la fin de la scolarité obligatoire.
- L'école obligatoire doit plus axer sa formation sur les mathématiques (notamment les règles de 3) et le français.

- Trop grand décalage entre l'enseignement à l'école obligatoire et l'apprentissage. Il serait bon que les enseignements voient la REALITE du monde du travail en entreprise.

Durant l'apprentissage :

- Sensibiliser au niveau scolaire requis dans les matières spécifiques, cours d'appui spécifiques aux 1^{res} années.
- Stages linguistiques intégrés durant la formation (pas la formule sur 1 année). Cours de soutien plus intenses, par petits groupes.
- Le problème provient du doublement des notes de la branche économie et société.
- Assurer un bon suivi des apprentis dans leur entreprise formatrice. S'assurer que leur place de travail et que le travail qui leur est confié soit varié et intéressant. Il est probable que les ruptures de contrats soient liées au côté professionnel et pas uniquement scolaire. L'implication des personnes responsables de leur formation est essentielle pour permettre le bon déroulement de leur apprentissage ! On pourrait imaginer des coachings en entreprise où l'on donnerait des conseils aux formateurs, des méthodes pour partager leurs connaissances à leur(s) apprenti(s).
- Réserver l'option E aux apprentis se destinant à la voie académique et simplifier l'option B (formation d'employé de bureau en 3 ans).
- Promouvoir davantage la formation d'assistant (e) bureau AFP.
- Il faudrait un meilleur suivi dès le début en cas de difficultés par un collaborateur du Canton, ainsi que cela se faisait à l'époque avec Mme Huguette Flückiger.
- Davantage de moyens pour le-la formateur-riche si le contact avec l'apprenti-e ou l'apprentissage sont pénibles, compliqués.
- Être un peu moins exigeant au niveau des langues et proposer des stages linguistiques après l'apprentissage.

Les résultats de ce sondage seront étudiés par le Comité de l'AFCI-JU, qui prendra les décisions qui s'imposent.

M. Vincent Joliat précise toutefois que la réforme qui entrera en vigueur en 2023 répondra à un certain nombre de ces préoccupations.

4. Rapport du président de la Commission de formation

En sa qualité de président de la Commission de formation, Vincent Chételat présente le bilan des activités de la Commission de formation depuis la précédente Assemblée.

Les membres se sont retrouvés à quatre reprises entre le mois de juin 2021 et le mois d'avril 2022. Les éléments abordés ont été nombreux, notamment :

- la réforme 2023 de la formation commerciale ;
- le Salon 2022 interjurassien de la formation ;
- l'organisation des CI et les nombreuses décisions prises au sujet de demandes de report de cours, d'absences, de retards. Ceci a amené la Commission à modifier le règlement des CI avec comme décision, l'organisation de cours de rattrapage le samedi pour les personnes ne pouvant pas participer à un CI. Peut-être que cela va quelque peu diminuer les demandes de report.

La session des examens de fin d'apprentissage 2021 s'est très bien déroulée, malgré la situation sanitaire.

Pour terminer, il présente les quelques chiffres suivants :

- 66 stagiaires de la volée 2021-2022 ont participé aux CI, de même que 134 apprentis pour les différentes années de formation. Il est à noter que pour la volée 2019-2022, 57 apprentis ont débuté la formation mais 25 ont résilié leur contrat pour différentes raisons. Cette tendance se confirme pour les volées suivantes.

Il remercie les animateurs des CI pour leur précieux engagement.

La Commission s'est également occupée de la mise sur pied des cours pour les formatrices et formateurs en entreprise avec la participation de 51 personnes.

Il remercie les membres de la Commission pour leur travail, les membres du Comité pour leur confiance et le personnel de la Chambre de commerce pour son précieux travail.

5. Election du Comité et de l'Organe de contrôle

5.1 Comité

L'article 18, al. 4 des statuts stipule que les membres du Comité sont élus par l'Assemblée générale pour une période de 5 ans. Le Comité ayant été élu en 2020, il n'y a pas lieu de le réélire cette année. Pour rappel, le Comité est composé des personnes suivantes :

- Vincent Bédard, FER-Arcju, président
- François Biedermann, AJECA-JU, vice-président
- Pierre-Alain Berret, CCIJ
- Jonathan Chevrolet, RCJU
- Vincent Joliat, Sec Jura
- Catherine Monnerat, RCJU
- Loïc Stalder, division commerciale du CEJEF

5.2 Organe de contrôle

L'Assemblée élit la Fiduciaire Henz & Schaffner Sàrl, Courfaivre, en qualité d'Organe de contrôle pour un contrôle restreint pour un nouvel exercice.

6. Comptes 2020 – 2021

Mme Noémie Milan présente les comptes de l'exercice 2020 – 2021.

a) Comptes « Administration »

Le total des produits de l'Association se monte à **CHF 19'500.00**. Il est constitué pour l'essentiel des produits des cotisations pour CHF 17'100.00 auxquels s'ajoutent des produits divers liés à la formation des formateurs pour CHF 2'400.00.

Les charges de personnel sont nulles, aucune séance n'ayant été organisée en raison du COVID. Quant aux autres charges, elles se montent à **CHF 9'304.80**. Elles sont constituées de frais de secrétariat, Comité et Assemblée générale pour CHF 4'542.30, de frais comptables pour CHF 1'930.90, des prix aux meilleurs apprenti et stagiaire pour CHF 200.00, de frais de port, téléphones et matériel de bureau pour CHF 1'817.60, d'une charge hors période de CHF 714.00 et des impôts pour CHF 100.00.

Le compte d'exploitation de l'exercice 2020 – 2021 boucle avec un bénéfice net de **CHF 10'195.20**.

b) Comptes « Cours interentreprises »

Le total des produits des Cours interentreprises se monte à **CHF 191'823.20**. Il est constitué de la vente de matériel d'enseignement (DFP) pour CHF 10'480.00, des produits des subventions cantonales et fédérales pour CHF 36'480.00, de la participation des maîtres d'apprentissage pour l'organisation des CI pour CHF 112'380.00 et pour la plate-forme Konvink pour 32'843.20.

Les charges de personnel se montent à **CHF 114'060.05**. Quant aux autres charges, elles se montent à **CHF 110'637.40**. Elles sont constituées de frais liés au matériel d'enseignement pour CHF 10'640.00, de subventions pour le blended learning pour CHF 8'160.00, de contribution pour la plate-forme Konvink pour CHF 32'160.00, et d'autres charges d'exploitation, telles que frais de secrétariat, contribution à la CIFIC-CH, frais liés à l'organisation des CI, formation des formateurs, location des infrastructures, frais de séances et de représentation, matériel de bureau et frais bancaires, pour CHF 59'677.40.

Après dissolution d'un fonds de réserve de CHF 32'874.25, le total des charges se monte à **CHF 191'823.20** et le compte d'exploitation de l'exercice 2020 – 2021 est équilibré et boucle à **CHF 0.00**.

c) Bilan

Quant au bilan arrêté au 31 juillet 2021, il présente à l'actif :

Des actifs circulants constitués :

- de trésorerie à hauteur de CHF 66'671.35
- de débiteurs pour CHF 15'200.00
- d'un stock de matériel d'enseignement pour CHF 400.00 (DFP)
- et des actifs de régularisation à hauteur de 6'160.00 (ce montant représente les DFP remis aux élèves de l'Ecole de commerce, et qui sont facturés dès qu'ils débutent leur stage en entreprise)

Soit un total des actifs de CHF 88'431.35

Au passif, nous enregistrons

Des capitaux étrangers à court terme pour un montant total de **CHF 4'284.70**, constitués

- de fonds étrangers (créanciers) de CHF 2'484.70 (animateurs CI et factures CCIJ pour la gestion du secrétariat réglés depuis lors)
- de passifs de régularisation pour CHF 1'800.00 (provision pour frais comptables, réglée depuis lors)

Des capitaux étrangers à court terme pour un montant total de **CHF 73'951.45**, constitués

- d'un fonds de réserve pour les cours interentreprises CHF 64'761.90
- du bénéfice reporté de CHF 9'189.55

Des fonds propres pour un montant de **CHF 10'195.20**

Soit un total des passifs de CHF 88'431.35

Le capital au 1^{er} août 2020 était de CHF 9'189.55. Avec le bénéfice net du compte « Administration » de l'Association de CHF 34'332.05 et la perte nette du compte « Cours interentreprises » de CHF 24'136.85, le capital au 31 juillet 2021 se monte à **CHF 19'384.75**. Quant au bénéfice global, il se monte à **CHF 10'195.20**.

7. Rapport de l'Organe de contrôle

Les comptes ont été vérifiés par M. Claude-Alain Henz, Fiduciaire Henz & Schaffner Sàrl, à Courfaivre. M. Henz indique que conformément aux statuts, un contrôle restreint a été effectué. Les comptes sont conformes. Il remercie l'AFCl-JU pour le mandat qui lui a été confié.

Les comptes 2020 – 2021 sont approuvés à l'unanimité et décharge est donnée au Comité.

8. Fixation des cotisations

Le Comité propose le maintien de la cotisation annuelle, à savoir : CHF 100.00/année + CHF 100.00/année et par personne en formation dès la 2^e personne en formation.

Soit : 0 et 1 personne en formation : CHF 100.00/année
 2 personnes en formation : CHF 200.00/année
 etc.

En contrepartie, les membres ont droit à :

- prix du cours à CHF 120.00/jour contre CHF 180.00/jour pour les non-membres (montant revu chaque année)
- la gratuité des cours destinés aux formateurs (payant pour les non-membres)
- une invitation à l'Assemblée générale
- le droit de vote : 1 voix jusqu'à 4 PEF + 1 voix supplémentaire par tranche de 5 PEF

9. Budget 2021 – 2022

Mme Noémie Milan présente le budget de l'exercice 2020 – 2021.

a) Comptes « Administration »

Le total des produits prévisibles se monte à **CHF 19'000.00**. Il est constitué des produits des cotisations pour CHF 17'000.00 et des finances d'inscription aux cours des formateurs des entreprises non-membres pour CHF 2'000.00.

Les charges de personnels se montent à CHF 1'800.00. Quant aux autres charges, elles se montent à CHF 20'500.00. Elles sont constituées de frais de secrétariat, Comité et Assemblée générale pour CHF 6'500.00, de frais comptables pour CHF 1'800.00, de la formation des formateurs de CHF 10'000.00, des prix aux meilleurs apprenti et stagiaire pour CHF 200.00, et d'une contribution au Salon interjurassien de la formation pour CHF 2'000.00. Le total des charges se monte à **CHF 22'300.00**.

Le compte de résultat pour l'exercice 2021 – 2022 laisse donc apparaître une perte de **CHF 3'300.00**.

b) Comptes des « Cours interentreprises »

Le total des produits prévisibles se monte à **CHF 216'100.00**. Il est constitué des produits de la vente de matériel d'enseignement (DFP) pour CHF 10'880.00, des subventions cantonales et fédérales pour

CHF 46'720.00, de la participation des maîtres d'apprentissage pour l'organisation des CI pour CHF 115'000.00, et pour la plate-forme Konvink pour 43'500.00.

Les charges de personnel se montent à CHF 109'800.00. Quant aux autres charges, elles se montent à CHF 118'660.00. Elles sont constituées de frais liés au matériel d'enseignement pour CHF 10'880.00, de subventions pour le blended learning pour CHF 10'880.00, de contribution pour la plate-forme Konvink pour CHF 43'500.00, et d'autres charges d'exploitation, telles que frais de secrétariat, contribution à la CIFC-CH, frais liés à l'organisation des CI, formation des formateurs, location des infrastructures, frais de séances et de représentation, matériel de bureau et frais bancaires, pour CHF 53'400.00. Le total des charges se monte à **CHF 228'460.00**.

Le compte d'exploitation de l'exercice 2021 – 2022 boucle avec une perte nette de **CHF 12'360.00**.

Le budget 2021-2022 est accepté à l'unanimité.

10. Divers et propositions individuelles

Mme Marlyse Fuhrer signale que la remise des CIFC se déroulera vendredi 1^{er} juillet 2022, à la Raiffeisen Arena, à Porrentruy, à 09h45 pour l'Ecole de commerce et à 17h45 pour l'Ecole professionnelle commerciale. A cette occasion, la CIFC-JU, la RCJU et l'AJECA remettront les prix aux meilleurs apprentis et stagiaires, conformément au règlement établi.

M. Loïc Stalder signale qu'un speed dating sera organisé le 3 novembre 2022 à Porrentruy et le 24 novembre 2022 à Delémont. Cette information sera relayée auprès des membres de l'AFCl-JU.

11. Bilan et animation ludique en lien avec le Salon interjurassien de la formation

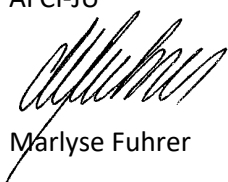
Loïc Stalder, directeur de la division commerciale du CEJEF, dresse le bilan du Salon 2022 qui s'est déroulé du 23 au 27 mars à la Halle des Expositions à Delémont. Il présente les points positifs, négatifs et les améliorations à apporter, ainsi que le résultat financier.

Il conclut sa présentation en invitant l'Assemblée à participer à un questionnaire en ligne, en lien avec la formation commerciale. Le podium est le suivant : 3^e Mme Marlyse Fuhrer, 2^e M. Vincent Joliat et vainqueur M. Vincent Chételat.

M. Vincent Bédât remercie M. Loïc Stalder pour sa présentation et pour son engagement dans le cadre du Salon interjurassien.

La parole n'étant plus demandée, M. Vincent Bédât clôt l'Assemblée, remercie chacun de sa présence et invite les participants à un apéritif-dîatoire.

AFCl-JU



Marlyse Fuhrer

Début : 17h00

Fin : 18h25